

DU P.I. de Lille2 et Académie de l'OMPI

Par **Kem**, le 19/01/2009 à 08:55

Avé !

Bon, vous avez pu constater que je m'éparpille dans de très nombreuses possibilités de formations.

Ne pouvant pas -matériellement et logistiquement- m'inscrire en M2, mais souhaitant quand même progresser et avancer dans ma matière de prédilection (la propriété intellectuelle), j'ai déniché ce diplôme universitaire dispensé par Lille2.

Quelle est la valeur d'un DU ? Sûrement pas la même qu'un M2 mais ...
On ne peut y prétendre que si on a un équivalent licence (ça tombe bien ,j'ai une maîtrise).

Qu'en pensez-vous ? Est-ce que cela vaut la peine ?

<http://droit.univ-lille2.fr/index.php?i ... a%2Fid.txt>

et <http://www.cned.fr/cataloguedi/?TYPE=ParObjectif>

Par **juliette**, le 19/01/2009 à 13:59

Madame Blary-Clément, est une prof très spécialisée en droit commercial, qui a coécrit un bouquin et écrit beaucoup d'articles.

(Tape son nom dans une base de données type Dalloz, lexis nexis, tu trouveras beaucoup de ces articles.)

Par **doui**, le 19/01/2009 à 15:23

ah tiens, c'est un peu HS mais je me suis souvenu d'un truc qui va peut être t'intéresser :

<http://www.wipo.int/academy/fr/courses/ ... index.html>

Par **Kem**, le 20/01/2009 à 12:41

Hey ... mais c'est super !!

Sauf que comme je n'ai plus le statut d'étudiant, et que mes deux pays (j'ai la double nationalité et bientôt deux cartes d'identité ^). ne sont ni l'un, ni l'autre dans les listes des

droits aux réductions, l'inscription est à 400 € Image not found or type unknown

Mais je pense qu'une attestation de formation (une certification ? comme ça s'appelle au juste Wink.

?) de l'OMPI ça fait sérieux Image not found or type unknown Je vais me renseigner pour le déroulement de l'examen (est-il aussi à distance? Oral ? Ecrit ?) et je vous tiendrai au courant (peut-être que certains sont intéressés LOL)

Sinon, quant à ma question de départ : ça vaut quoi, un DU ? Est-on vaguement à l'équivalent d'une spécialité au dessus de la licence mais sans être pour autant une maîtrise ?

Par **pipou**, le **20/01/2009** à **13:30**

il me semble qu'un DU est un diplôme qu'on rajoute à son cursus, mais il n'a aucune valeur de Bac+ Il n'y a que la licence et le Master (et le doctorat) qui peuvent te permettre Roll:

d'acquérir ce genre de grades, mais le DU non. Mais ça fait toujours joli sur le CV ... Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **20/01/2009** à **18:13**

Merci pour vos réponses.

Concernant les formations organisées par l'OMPI, voici les infos intéressantes -en copier/coller de mon e-mail- :

[quote:3nsftg1]Le cours se déroule chez vous, grâce au matériel on-line et l'assistance d'un tuteur. Il y a aussi un forum où tous les étudiants peuvent communiquer entre eux.

A la fin du cours, on "débloque" un examen dans votre profile. Il s'agit d'un document avec les questions que vous devez répondre par écrit avant de le renvoyer à votre tuteur par e-mail.

Vous aurez quelques jours pour le compléter et l'envoyer, car il y a une date limite pour le renvoyer complet au tuteur.

Le tuteur va corriger cet examen, et vous donner une note, que vous pourrez consulter dans votre profile internet.

Le cours DL-101 gratuit est surtout pour les personnes qui veulent une introduction a la propriété intellectuelle. Si vous avez déjà une base, vous risquez de trouver le cours d' introduction très basic.[/quote:3nsftge1]

Bon bha je crois que je vais m'y mettre, histoire de rester "dans le vent" et m'inscrire très probablement au DU pour la rentrée 2009. Ensuite, je mettrai tout ça sur la table et je

préparerai un dossier très convainquant pour demander le M2 Image not found or type unknown

C'est fou ce qu'il faut faire commes acrobaties quand on souhaite progresser mais qu'on a besoin d'un salaire conséquent ! (oué, pour ma part, me faut au grand minimum 1300 € nets, donc je ne peux sûrement pas me contenter de bosser au McDo le WE ... J'ai bien proposé à mon homme de reprendre mes études en présentiel en étant call-girl quelques heures par

semaine, mais il est pas d'accord Image not found or type unknown)

Bizou à tous !

Kem,
Super contente
envoie un poutou en prime à Doui

Par **doui**, le **20/01/2009** à **18:33**

un petit conseil bonus : si tu veux passer le cours DL-101, étant donné que t'as déjà fais de la RI et vu que c'est gratuit, tu peux tenter de le passer en anglais, ça fera d'une pierre 2 coups

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **20/01/2009** à **22:57**

;) Image not found or type unknown

En fait je pensais surtout faire les trois cours avancés, et laisser tomber les deux gratuits Image not found or type unknown

Quoique revoir une partie des bases dans le second cours gratuit ne serait pas un tord.

Je vais y réfléchir et ne pas tarder à m'inscrire.

:wink:

A force de cumuler, je finirai bien pas décrocher un boulot dans le domaine ! Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **03/03/2009** à **08:50**

Me revoilà sur ce glorieux topic initié par ... moi-même !

Donc j'ai commencé les cours de l'académie mondiale de l'OMPI. Pour information, on obtient bel et bien une attestation de réussite du cours - qui a la valeur que les employeurs veulent bien lui donner et aucune par rapport au système éducatif - si on a un résultat supérieur à 50 % à l'examen final.

La matière ne porte que sur les grands accords internationaux (Berne, ADPIC, Rome, ...) et reste donc très générale. Néanmoins, le système est fort sympathique car très dynamique. La vulgarisation est tout à fait réussie.

Il y a donc des modules écrits, parsemés d'enregistrements audios et de petits tests d'auto-évaluation. Au début de chaque module, des objectifs sont fixés. La durée moyenne du temps nécessaire à l'acquisition dudit module est indiquée à titre purement informatif (ok, le module sur le droit d'auteur est sensé prendre 5h, je l'ai fait en une; mais faut dire que je connaissais déjà).

Si vous souhaitez plus d'info ou voir à quoi ça ressemble, pourrais passer mon identifiant à ceux qui me le demanderont par MP. Evidemment, je vous demanderais alors de ne surtout pas participer au forum de discussion élèves/admin' avec mon pseudo !

Alley, encore merci Doui !

Par **Kem**, le **07/05/2009** à **08:50**

Avé,

A la demande générale (si, si, je vous assure) je viens vous relater quelques anecdotes.

Donc, concernant les cours gratuits évoqués plus haut (cours d'introduction), l'examen s'est révélé assez simple; enfin, pour quelqu'un qui connaît le sujet avant et qui a un minimum de méthode. Il s'agit d'un QCM de 45 questions et de 2 heures, le tout via internet.

Donc dès le moment où on met ses posts-its au bon endroit et que l'on a fait de zolie fiches, ça roule !

Par ailleurs, il est même possible d'interrompre la session pour reprendre plus tard !

Ceci dit, cela crée une situation plus réaliste : dans la vraie vie professionnelle, on a effectivement le temps d'aller consulter son bouquin. D'un autre côté, il n'est plus vraiment nécessaire d'étudier à fond.

Avec les cours avancés, les étudiants ont un tuteur qui répond aux questions du forum, ou

envoyées par internet. La mienne est Camerounaise Image not found Elle a envoyé des questions préparatoires (réponses à rédiger), en plus des tests du cours et des petits contrôles de fin de

module (QCM).

Le temps d'étude nécessaire est très variable. Me concernant, il est très court vu que j'ai étudié le sujet à fond pour mon mémoire. Forcément, c'est plus simple. Mais vue la qualité du cours, je pense qu'il est tout à fait abordable et même facile pour un étudiant en droit déjà rompu à l'exercice de l'étude.

Je vous raconterais comment se passe l'enseignement à distance du DU. L'inscription à la fac coûtant 1000 € en plus des 300 du CNED, je vais le faire "sans intention de diplôme" : c'est à dire que j'aurais un petit certificat de l'éducation nationale disant que j'ai suivi la formation "propriété industrielle et nouvelles technologies" mais je n'aurais pas le diplôme et je ne devrais pas passer les examens. Pour le reste, le cours sera exactement le même que celui des étudiants en présentiel ou qui passeront les examens.

Alley,

Tshuss